



mardi 6 avril 2010

dossier de presse

Mise en place d'une prairie fleurie à Dourdel

Par **Alain LAURENDON**, président la commission infrastructures

Dourdel : porte d'entrée Ouest de Saint-Etienne	2
Mise en place d'une prairie fleurie :	3
Respecter la biodiversité le long des routes départementales :	4
La nouvelle réponse apportée par le Conseil général de la Loire : la gestion raisonnée	5

contact presse :

Pierre CHAPPEL
04 77 48 42 38

06 21 12 25 47

pierre.chappel@cg42.fr

Dourdel : porte d'entrée Ouest de Saint-Etienne

Dourdel : l'image de la Loire

Le rond point de Dourdel est un ouvrage d'art qui marque et caractérise l'entrée ouest de la ville de Saint-Etienne. Il permet notamment de desservir le site emblématique des gorges de la Loire.

Vaste espace ouvert, surplombé par le contournement ouest de Saint-Etienne, l'ouvrage est imposant par ses dimensions et stratégique par le trafic qu'il absorbe quotidiennement.

Son impact dans la perception du territoire stéphanois est en effet très important. Cet équipement caractérise aussi l'image de la qualité des infrastructures ligériennes telle que perçues par les automobilistes ligériens ou de passage.

Un terre-plein couteux à entretenir :

Le terre-plein central est jusqu'à présent aménagé par un simple glacis engazonné couteux en entretien et peu attractif même s'il permet de lire, de manière simple, la typologie de l'ouvrage.

Mise en place d'une prairie fleurie :

Gestion des routes et biodiversité :

Depuis un an, le Conseil général prend en compte la biodiversité dans l'exploitation de ses routes départementales. En partenariat avec la FRAPNA, il a changé pour cela ses pratiques de fauchage. La mise en place d'une prairie fleurie pérenne entre dans le cadre de cette évolution et permet de sensibiliser le public à cette évolution.

L'opération consiste à implanter un système paysager nouveau et à ré-impulser une dynamique naturelle dans un espace où l'homme a eu un impact fort sur le milieu.

Afin de ne pas provoquer de pollution génétique, dans ce contexte au contact d'espaces agricoles, les essences horticoles (ou exotiques) généralement présentes dans les mélanges vendus dans le commerce, ont été volontairement écartées même si leur floraison est souvent plus spectaculaire.

Création d'une réserve floristique sur le rond point de Dourdel :

Le type de prairie implanté le mardi 6 avril 2010, permet d'offrir un tapis fleuri aux usagers mais constituera surtout une réserve floristique intéressante pour les espèces pollinisatrices, notamment.

Ainsi, des essences locales d'annuelles et de vivaces seront semées en accord avec la situation, les conditions climatiques et l'entretien qui sera réalisé par la suite.

Même si des espèces vivaces ont été privilégiées afin de rendre la prairie pérenne, des annuelles messicoles (des moissons) ont été introduites afin d'obtenir un rendu esthétique la première année¹. Il s'agit notamment du coquelicot (*Papaver rhoeas*), de la nielle des blés (*Agrostemma githago*), du bleuet (*Centaurea cyanus*) ou encore du chrysanthème des moissons (*Chrysanthemum segetum*).

A terme, faute de travail du sol, ces espèces vont disparaître pour laisser places à des espèces vivaces qui repousseront et refleuriront d'une année sur l'autre Gaillet jaune (*Galium verum*), Millepertuis (*Hypericum perforatum*), Mauve musquée (*Malva moschata*), etc.

¹ L'idéal pour une levée optimale des graines aurait été de semer à l'automne.

Respecter la biodiversité le long des routes départementales :

Les routes départementales : un corridor biologique de 3 800 kilomètres

Les bords de routes départementales (accotements enherbés, fossés et talus), constituent un corridor de 3 800 kilomètres de long. Sa surface de 2 400 hectares environ, représente cinq fois la forêt départementale de Lespinasse.

Ces bords de routes ont plusieurs fonctions : assurer la sécurité des conducteurs, recueillir et évacuer les eaux de pluie et permettre l'implantation des équipements routiers (panneaux).

Ils constituent aussi le premier plan du paysage perçu par le conducteur derrière son pare-brise. Une flore attrayante y pousse spontanément. Elle exprime la diversité des sols, des milieux ou des climats traversés. Elle change d'aspect avec les saisons. Les bords des routes départementales sont donc des espaces verts qui recèlent une richesse insoupçonnée. Seulement, leur biodiversité se trouve menacée par le trafic routier, par l'urbanisation et par les pratiques de l'agriculture intensive. Aussi, ce corridor représente une « zone refuge » pour le patrimoine naturel de la Loire.

Le Conseil général a donc décidé de mettre en place une gestion raisonnée de ces espaces pour préserver la faune et la flore. Cette gestion nécessite une réforme des pratiques d'entretien pour qu'elles soient moins agressives pour les milieux naturels.

Les conséquences des pratiques actuelles :

Depuis les années 1980, le fauchage mécanique s'est systématisé pour obtenir des bords de route « propres » et « bien tondus ». L'investissement en matériel et en personnel a conduit au passage répété des machines (faucheuses, épareuses) sur le bord des routes, sur des bandes de plus en plus larges, y compris sur les délaissés de voirie.

Malheureusement, le broyage de la végétation et l'abandon du produit de fauche conduisent à une eutrophisation des bas-côtés de la route, entraînant la disparition de certaines variétés et l'apparition de plantes nitrophiles. Réalisée précocement dans l'année et répétée pendant plusieurs années, cette pratique fait disparaître des plantes annuelles ou bisannuelles : elles n'ont plus la possibilité d'achever leur cycle biologique et ne contribuent pas au renouvellement des graines stockées naturellement dans le sol.

La nouvelle réponse apportée par le Conseil général de la Loire : la gestion raisonnée

En 2008, le Conseil général de la Loire a commandé une étude à la FRAPNA afin de réaliser des relevés botaniques dans treize zones-témoins, réparties dans le Roannais et le Montbrisonnais.

Jasione des montagnes, petite pimprenelle, bleuets et coquelicots, etc. La liste considérable des espèces répertoriées confirmait la richesse des accotements enherbés, des fossés et des talus. Plus encore, cette étude a démontré les avantages d'un fauchage raisonné, sans renoncer aux exigences de sécurité et de visibilité nécessaires aux conducteurs. Compte tenu de l'intérêt de cette démarche, le Conseil général s'est engagé en 2009 dans une gestion raisonnée de ces espaces verts.

La gestion raisonnée des bords des routes, c'est :

- maintenir la priorité à la sécurité routière,
- redéployer des moyens pour accentuer le fauchage dans des secteurs où sévissent des plantes allergisantes (ambroisie) ou invasives (renouée du Japon)
- favoriser et mettre en valeur la diversité biologique,
- intégrer le réseau routier dans le paysage naturel.

Cette nouvelle gestion nécessite un changement de regard :

Ce qui était considéré comme « propre » hier était en réalité le résultat :

- soit d'une pollution chimique liée utilisation de produits phytosanitaires pour désherber,
- soit d'une sélection génétique (sélection de certaines variétés florales) par les fauchages répétés et à hauteur de coupe trop faible.

Ce qui était considéré comme « sale » hier doit aujourd'hui être considéré comme l'expression d'une biodiversité végétale, la mieux adaptée aux contraintes du milieu environnant.

Pour inscrire ce changement de regard dans la durée, le Conseil général de la Loire a décidé de former 280 agents chargés de l'entretien de ses routes départementales. Cette formation a été réalisée en partenariat avec la FRAPNA; dans le cadre de la semaine du développement durable de 2009.

Vous aussi, changez votre regard :

Sur le bord de la route, si vous voyez :	Dites-vous que c'est :
▪ de l'herbe plus haute	➔ un habitat pour les insectes
▪ des talus non fauchés	➔ une végétation en bonne santé
▪ des panneaux avec de l'herbe à leur pied	➔ moins de désherbant
▪ des surfaces artificielles gagnées par la végétation	➔ l'absence de pollution chimique
